



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Le Conseil d'Etat poursuit son engagement en faveur de la diversité de la presse locale vaudoise avec un dispositif adapté**

**Convaincu qu'une démocratie a besoin d'une presse libre, pluraliste et indépendante, le Conseil d'Etat renouvelle son plan de soutien en faveur de la diversité des médias locaux. Il transmet au Grand Conseil un nouveau projet recalibré à 4,4 millions de francs sur 5 ans, et se concentre sur les mesures qui ont fait leurs preuves, notamment celles destinées aux jeunes, à la formation des journalistes et au soutien de l'agence de presse nationale.**

Si la situation des médias était préoccupante lors des débats au Grand Conseil en 2020 sur le premier décret, force est de constater qu'elle s'est encore durcie durant ces cinq dernières années. Par ce nouvel engagement, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de soutenir, dans le respect des principes de neutralité et de proportionnalité, un écosystème médiatique local professionnel et diversifié.

Ainsi, à la suite d'une évaluation positive de son action pionnière depuis 2021, le Conseil d'Etat présente des propositions concrètes et des ajustements ciblés des mesures de soutien existantes. Ce nouveau plan de soutien s'inscrit dans la continuité du dispositif mis en œuvre depuis 2021 : préserver la pluralité et l'indépendance du paysage médiatique local et régional vaudois, tout en accompagnant sa transition numérique, au moyen de mesures indirectes et subsidiaires. Une presse locale vivante constitue un lien social essentiel entre la population, les institutions et le tissu économique. En favorisant la formation libre de l'opinion et le débat public, elle contribue à la vitalité des institutions. Face aux difficultés que traverse aujourd'hui le secteur, le Conseil d'Etat estime nécessaire d'apporter un soutien public ciblé.

#### **Encourager les jeunes à s'intéresser à la presse locale**

Favoriser l'exercice de la citoyenneté et l'encouragement à l'information et à la formation de l'opinion, ces priorités présentes dans le premier programme sont maintenues. Le Conseil d'Etat estime nécessaire de sensibiliser les jeunes (17-25 ans) à la désinformation et à l'importance de s'informer auprès de médias fiables. A ce titre, le projet Chek lancé en 2024 a dépassé les attentes, notamment en termes d'audience. Il est proposé de reconduire et renforcer cette plateforme présente sur les

réseaux sociaux, alimentée par les médias locaux en toute indépendance vis-à-vis de l'Etat, avec du contenu destiné aux jeunes.

Le soutien aux projets d'éducation aux médias, qui comprenait des accès numériques aux titres vaudois pour les écoles, est ajusté afin de valoriser des projets concrets de sensibilisation portés par les éditeurs, tels que l'élaboration de cours facultatifs sur les médias, la tenue d'un journal scolaire, etc.

### Soutien à la profession

Fort de son succès depuis sa mise en place en 2021, le Conseil d'Etat reconduit la prise en charge des frais de formation au CFJM pour les journalistes stagiaires. Cette mesure contribue à former des journalistes proches du terrain et des réalités locales.

De même, le soutien à l'agence de presse Keystone-ATS a permis de consolider la couverture journalistique de l'ensemble du territoire cantonal. Cette mesure, qui prévoit la prise en charge des coûts équivalant à un poste de journaliste, garantit, depuis 2021, une information factuelle et indépendante sur les principaux enjeux politiques, économiques, judiciaires et culturels, tout en assurant aux médias locaux un accès facilité à ces contenus. Ce dispositif ayant pleinement atteint ses objectifs, le Conseil d'Etat propose sa reconduction.

Enfin, le plan comprend également la création d'une nouvelle mesure visant à encourager les initiatives des médias locaux en termes d'innovation éditoriale et de transformation numérique.

### Des mesures indirectes et subsidiaires complémentaires aux aides de la Confédération

Dans un contexte financier contraint, le Conseil d'Etat a choisi de concentrer son soutien sur les mesures ayant démontré leur efficacité. Les besoins financiers liés à ce plan d'actions ont ainsi été redimensionnés et sont évalués à 4,4 millions de francs pour la période 2027-2031. Le Gouvernement prévoit d'allouer, dans le cadre du processus budgétaire annuel, les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Ce programme complète les mesures prises par la Confédération.

Le cercle des bénéficiaires des mesures de soutien est également ajusté sur la base de l'expérience acquise depuis 2021. Il se concentre sur les journaux généralistes ayant leur siège dans le canton de Vaud et s'élargira, pour certaines mesures, aux radios et télévisions locales généralistes non bénéficiaires de la redevance ni financées majoritairement par des fonds publics.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juin 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, [021 316 45 14](tel:0213164514)

CHANC, Michel Staffoni, chancelier d'Etat, [021 316 19 58](tel:0213161958)